

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De la chambre de commerce de la Puissance; demandant la passation d'un acte pour consolider et amender les lois actuelles d'inspection et pour y ajouter de nouvelles dispositions.

L'honorable *M. Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable *M. Wilson*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance ayant trait aux pêcheries, qui a eu lieu depuis la dernière communication faite au Parlement, et en outre de toute correspondance relative à la commission mixte nommée par le Gouvernement de la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*.

La question de concours étant mise sur la dite adresse, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite Adresse.

L'honorable *M. Mitchell* a présenté à la Chambre la correspondance échangée entre le Gouvernement de la Puissance et le Gouvernement Impérial au sujet des pêcheries, avec d'autres documents y relatifs.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable *M. Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
25 février, 1871.

Le comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de présenter son premier rapport, lequel est comme suit :

Le comité recommande que son quorum soit réduit à sept membres.

Le comité recommande aussi que le document suivant soit imprimé :—

Etat de la dépense portée à la charge du compte des dépenses imprévues durant l'année fiscale pour la période comprise entre le 1er juillet 1870 et le 18 février 1871.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Simpson*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Mitchell*, secondé par l'honorable *M. Wark*, La Chambre s'est ajournée.